
Jour de séance 74

le vendredi 13 mai 2022

9 h

Prière.

Le président rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis sûr que nous avons tous déjà pris connaissance d'une liste d'expressions non parlementaires qu'il ne convient pas d'utiliser à l'Assemblée législative.

Hier, j'ai informé la Chambre que j'allais écouter les enregistrements pour déterminer si une telle expression avait été employée pendant la période des questions. Après la séance, j'ai eu l'occasion d'écouter les enregistrements et j'ai clairement entendu un parlementaire utiliser l'expression « induire en erreur ».

Malheureusement, je n'ai pas pu déterminer qui avait employé l'expression ; je ne peux donc pas me prononcer davantage. La parole ira néanmoins à quiconque voudrait s'exprimer et retirer les propos.

J'avertis les parlementaires que les mots constituent notre véhicule ici, à l'Assemblée législative, et nous devrions les employer avec respect.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande que M. D'Amours retire les mots « pas nous le dire honnêtement » employés à l'égard du premier ministre ; le député obtempère.

M. McKee donne avis de motion 107 portant que, le jeudi 19 mai 2022, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'efforcent de composer avec l'augmentation du prix d'un grand nombre de biens et de services et ont du mal à le faire ;

attendu que le prix du carburant a augmenté considérablement et que, contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses autres provinces, le gouvernement Higgs a décidé de garder les recettes provenant de la taxe sur le carbone et de ne pas accorder de rabais à la population ;

attendu que l'augmentation du prix du carburant a généré des recettes additionnelles inattendues pour le gouvernement, par l'intermédiaire de la TVH, laquelle est perçue sur l'essence et les combustibles de chauffage,

mais que, encore une fois, le gouvernement garde les recettes additionnelles et ne les partage pas avec les gens du Nouveau-Brunswick qui sont dans le besoin ;

attendu qu'il y a au Nouveau-Brunswick une crise du logement et une pénurie de logements abordables et que le gouvernement n'est pas intervenu à cet égard ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les locataires doivent composer avec le taux d'augmentation des loyers le plus élevé du pays ;

attendu que le gouvernement a éliminé le programme de rabais lié aux coûts d'électricité domestique, lequel assurait à plus de 33 000 familles à faible revenu un soutien dont elles avaient grandement besoin ;

attendu que le gouvernement a l'intention d'augmenter les primes liées aux médicaments sur ordonnance et aux médicaments onéreux ;

attendu que les évaluations foncières augmentent à une vitesse alarmante et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont ainsi du mal à payer leur facture alourdie d'impôt foncier ;

attendu que de nombreuses personnes de la province, surtout celles qui vivent en région rurale, s'inquiètent de la possibilité que, après l'instauration de la réforme de la gouvernance locale par le gouvernement provincial, celui-ci se décharge de la responsabilité du coût de nombreux services sur les nouvelles entités locales et les gens constatent une augmentation fulgurante de l'impôt foncier ;

attendu que, malgré les difficultés avec lesquelles de nombreuses entreprises et personnes ont composé pendant la pandémie, le gouvernement de notre province a assuré beaucoup moins de soutien que d'autres gouvernements provinciaux ;

attendu que le gouvernement se vante d'enregistrer des excédents record ;

attendu que, au lieu d'assurer la prestation de programmes de soutien financier additionnels pour aider les gens du Nouveau-Brunswick qui sont dans le besoin, le gouvernement ne pense qu'à son bilan et veut faire des compressions encore plus massives dans les dépenses ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un programme exhaustif de mesures de soutien pour aider les gens du Nouveau-Brunswick qui sont dans le besoin.

M. Arseneault demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par M^{me} Landry, la motion suivante :

attendu que plus de 400 personnes du Nouveau-Brunswick sont décédées de la COVID-19 ;

attendu qu'un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick estiment que le gouvernement provincial devrait désigner une journée annuelle pour commémorer tous ceux qui sont morts à cause de la pandémie ;

attendu que, en raison des restrictions en vigueur tout au long de la pandémie, beaucoup de familles ont eu du mal à faire leur deuil ;

attendu qu'une journée annuelle de commémoration offrira une occasion de recueillement à toutes les personnes touchées par le virus, surtout celles qui ont perdu un être cher ;

attendu qu'une journée de commémoration permettra aussi aux gens du Nouveau-Brunswick d'exprimer leur gratitude aux travailleurs de la santé qui ont fait de nombreux sacrifices personnels alors qu'ils s'employaient à protéger la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à désigner une journée annuelle de commémoration des victimes de la COVID-19. (Motion 108.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 108 sera proposée le jeudi 19 mai 2022.

La séance est levée à 10 h 2.